PROGRAMME LEADER 2014-2020 PAYS HAWTE-CORREZE VENTADOWN









Qu'est-ce que Leader?

Leader, Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale est un programme européen qui permet de **subventionner des projets innovants sur les territoires ruraux**. Ce programme est alimenté par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et s'appuie sur un partenariat local entre acteurs publics et privés appelé Groupe d'Actions Locales (GAL).

Qui peut en bénéficier?

Les bénéficiaires potentiels de ce programme sont les porteurs de projet **privés** (entrepreneurs, associations, groupements...) ou **publics** (communes, communauté de communes ou leur groupement, organismes associés).

Quels types de projets peuvent être accompagnés?

Pour pouvoir bénéficier d'une aide Leader un projet doit :

- **Répondre à la stratégie du territoire** et s'inscrire dans une des fiches-actions suivantes :
 - 1 Développer et structurer les potentiels locaux d'emplois et d'activités
 - > Réhabilitation de locaux commerciaux vacants, création de magasins de producteurs...
 - 2 Soutenir et dynamiser la vie culturelle, sportive et de loisirs
 - > Création de circuit de randonnées, mise en place d'actions culturelles ou sportives itinérantes...
 - 3 Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager et bâti
 - > Restauration du patrimoine, aménagements de sites patrimoniaux
 - 4 Créer, promouvoir et développer des activités touristiques
 - > Amélioration des lieux d'accueil et d'information touristique, création d'hébergements touristiques...
 - Accompagner la montée en débit et développer les usages du numérique
 - > Création de site de e-commerce, création d'applications touristiques...
 - 6 Coopérer pour imaginer ensemble l'avenir de la ruralité
- Se dérouler sur le territoire du GAL qui regroupe deux Communautés de Communes (Haute-Corrèze Communauté et Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières). Pour pourvoir être éligible, le projet doit se dérouler totalement ou en partie sur le territoire du Gal.





1. Château de Val crédit: Romann RAMSHORN /

ADRT Corrèze

2. Gorges de la Dordogne

crédit : ADRT 19

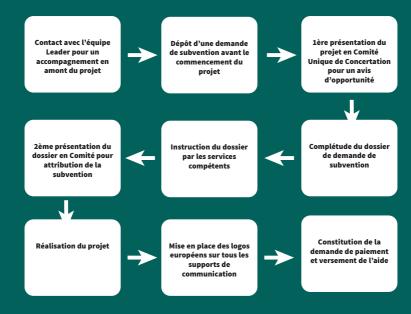
3. Vue aérienne d'Ussel crédit : JF Amelot



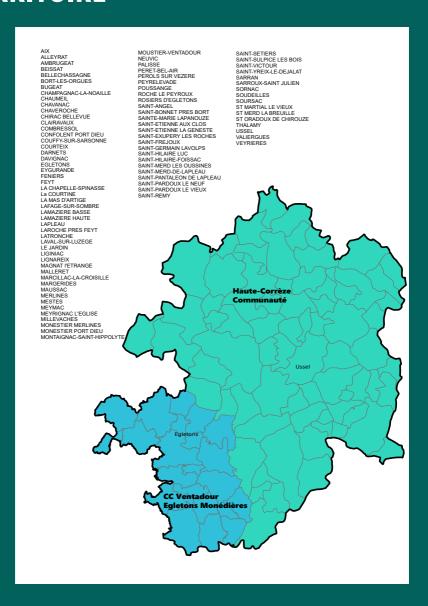
Attention, pour pouvoir bénéficier de ces aides, il faut :

- > Ne pas avoir débuté son projet : avant de réaliser son projet, il est essentiel de contacter l'équipe Leader afin de déterminer les aides possibles. Un projet débuté, avant le dépôt de la demande de subvention, ne pourra pas être accompagné dans le cadre du programme Leader. Cela veut dire qu'il ne faut pas avoir signé de bon de commande ou de devis avant de déposer une demande de subvention.
- > Avoir des financements publics : pour pouvoir être financé par les fonds européens, un projet doit mobiliser d'autres fonds publics. L'intervention européenne est conditionnée à la mobilisation de ces financements.

Quelles étapes?



LE TERRITOIRE



Pour en savoir plus:

Alexis Paboeuf, chargé de mission GAL Haute-Corrèze Ventadour 23, Parc d'activités du Bois Saint-Michel 19200 Ussel 05.32.09.19.51 / leader@payshautecorrezeventadour.fr